

Formation Maintien et Actualisation des Compétences du SST (MAC SST)

PREPARATION EPREUVE N° 1 : A partir d'une mise en situation d'accident du travail proposée par le formateur, le candidat devra montrer sa capacité à mettre en œuvre les compétences qui lui permettraient d'intervenir efficacement face à la situation proposée

2. Etre capable de réaliser une protection adaptée		Formateur
2.1. Etre capable de mettre en œuvre les mesures de protection décrites dans le processus d’alerte aux populations		
2.3. Etre capable de supprimer ou isoler le danger, ou soustraire la victime au danger sans s’exposer soi-même		
2.3.1. Etre capable de supprimer le danger		
2.3.2. Etre capable d’isoler le danger		
2.3.3. En cas d’impossibilité de supprimer ou d’isoler le danger, être capable de soustraire la victime au danger		
Remarque : L’évaluation formative de cette compétence s’effectue lors des mises en situation de la compétence 5		

Compétence n°3 : Etre capable de reconnaître, suivant un ordre déterminé, la présence d'un (ou plusieurs) des signes indiquant que la vie de la victime est menacée	Formateur
- Etre capable de reconnaître, suivant un ordre déterminé, la présence d'un (ou plusieurs) des signes indiquant que la vie de la victime est menacée ➤ Etre capable de mettre en œuvre les 4 actions de recherche permettant de détecter les signes indiquant que la vie de la victime est menacée ➤ Dans le cadre où il y a manifestation de plusieurs signes, être capable de définir l'ordre de priorité des actions de recherche	
- Etre capable d'associer au (x) signes décelé (s) le(s) résultat(s) à atteindre et de le(s) prioriser	

Compétence n°4 : Etre capable de faire alerter ou alerter en fonction de l'organisation des secours dans l'entreprise	Formateur
- Etre capable de définir les différents éléments du message d'alerte qui permettront aux secours appelés d'organiser leur intervention	
- Etre capable d'identifier, en fonction de l'organisation des secours dans l'entreprise, qui alerter et dans quel ordre	
- Le cas échéant, être capable de choisir, parmi les personnes présentes et selon des critères prédéfinis, celle qui est la plus apte pour déclencher l'alerte	
- Etre capable de transmettre aux secours appelés, ou à la personne choisie pour alerter, les éléments du message, en respectant les consignes pour assurer une transmission efficace et favoriser une arrivée des secours au plus près de la victime	

Compétence n°5 : Etre capable de secourir la(les) victime(s) de manière appropriée	Formateur
- Etre capable, à l'issue de l'examen, de déterminer l'action à effectuer, en fonction de l'état de la(les) victime(s), pour obtenir le résultat à atteindre	
- Etre capable de mettre en œuvre l'action choisie en utilisant la technique préconisée	
- Etre capable de vérifier par observation, l'atteinte et la persistance du résultat attendu ainsi que l'évolution de l'état de la victime, jusqu'à la prise en charge de celle-ci par les secours spécialisés	
➤ Etre capable de réaliser un suivi de la victime dans l'attente des secours en vue de détecter l'apparition de nouveaux signes indiquant que la vie de la victime est menacée ➤ Etre capable, en cas d'évolution de l'état de la victime, d'adapter sa conduite aux nouveaux signes décelés	

PREPARATION EPREUVE N° 2 : Le candidat répondra à un questionnaire simple portant sur ses compétences en matière de prévention

Compétence n°6 : Etre capable de situer son rôle de SST dans l'organisation de la prévention de l'entreprise	Formateur
- Etre capable d'appréhender les notions de base en matière de prévention	
➤ Etre capable d'appréhender les notions de danger, situation dangereuse, dommage, évènement dangereux, accident du travail (AT) et maladie professionnelle (MP), ...	

Compétence n°7 : Etre capable de contribuer à la mise en œuvre d'actions de prévention	Formateur
- Etre capable de supprimer les situations dangereuses	
➤ Supprimer ou faire supprimer les dangers ou isoler les personnes, dans une situation de travail dangereuse, en proposant des actions de prévention	
➤ Définir, à défaut, des actions de protection permettant d'éviter ou de limiter le dommage	

Compétence n°8 : Etre capable d'informer les personnes désignées dans le plan d'organisation de la prévention de l'entreprise de la /des situation(s) dangereuse(s) repérée(s)	Formateur
- Etre capable d'identifier qui informer en fonction de l'organisation de la prévention de l'entreprise	

Signature du responsable de l'organisme



Cachet de l'organisme

IPSO SECURITE
 111-113, rue du 1er Mars 1943
 69100 VILLEURBANNE
 SIRET : 933 119 695 00015
 APE : 8559B - NDA : 84692327169